ACTION URGENTE

DES JOURNALISTES VISÉS PAR DES POURSUITES PÉNALES

La journaliste Georgia Fort a couvert, comme d'autres professionnel·le·s de l'information, une manifestation qui s'est déroulée le 18 janvier 2026 à l'intérieur d'une église du Minnesota dont l'un des pasteurs était également directeur par intérim du bureau local du Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE). À la suite de ce travail journalistique, le ministère de la Justice a engagé contre elle et d'autres personnes représentant la presse des poursuites pénales pour de graves accusations, notamment de crime de haine. Depuis janvier 2025, les médias et les journalistes ont été pris pour cibles à plusieurs reprises pour avoir communiqué sur des actions du gouvernement de Donald Trump. Ces poursuites visent à intimider et faire taire les journalistes. Amnesty International appelle les autorités à abandonner toutes les charges retenues contre des professionnel·le·s de la presse.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur fédéral pour le Minnesota
US Attorney for Minnesota, Daniel Rosen
United States Courthouse
316 N. Robert Street, Suite 404
St. Paul, MN 55101, États-Unis
Courriel : usamn.pressoffice@usdoj.gov

Monsieur le Procureur,

Je vous écris pour vous faire part de ma profonde préoccupation face aux poursuites engagées contre ***Georgia Fort*** *et d'autres journalistes qui n'ont rien fait de plus que couvrir une manifestation à Minneapolis le 18 janvier 2026. Manifestement, l'arrestation de ces professionnel·le·s de la presse témoigne d'une inquiétante escalade dans un mépris systématique pour les droits fondamentaux.*

Vous êtes sûrement conscient que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), que les États-Unis ont ratifié, garantit le droit à la liberté d'expression, qui protège la liberté de la presse et le droit des journalistes de chercher et de publier des informations. Pourtant, en poursuivant Georgia Fort et d'autres journalistes en les accusant d'infractions pénales, notamment d'un crime de haine, pour avoir rendu compte d'une manifestation à l'intérieur de l'église Cities Church à Saint Paul, dans le Minnesota, où l'un des pasteurs occupait les fonctions de directeur par intérim du bureau local de l'ICE, le ministère de la Justice les cible uniquement pour avoir fait leur travail et porte atteinte à leurs droits fondamentaux.

Le journalisme n'est pas un crime. Garantir l'exercice du droit à la liberté d'expression et la liberté de la presse est même essentiel pour veiller à ce que les fonctionnaires et les dirigeant·e·s gouvernementaux rendent des comptes sur leurs actes. Ces poursuites produisent un effet paralysant et intimidant sur les journalistes qui traitent des questions les plus importantes pour la population.

Je vous demande donc instamment d'abandonner les charges retenues contre Georgia Fort et les autres professionnel·le·s de la presse visés par la procédure* États-Unis c. Levy Armstrong (0:26-cr-00025) *au tribunal de district du Minnesota.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

En décembre 2025, le gouvernement de Donald Trump a lancé une opération fédérale de répression de l'immigration baptisée *Metro Surge* dans l'aire métropolitaine de Saint Paul-Minneapolis (les « villes jumelles), dans le Minnesota. Le département de la Sécurité intérieure a déployé plus de 3 000 agents des services fédéraux de l'immigration, qui ont semé la peur et la panique sur place en utilisant des tactiques militaires contre les habitant·e·s. La population a commencé à se mobiliser de diverses façons, notamment en organisant des manifestations contre l'opération *Metro Surge*. Des personnes résidant dans cette agglomération ont décrit la sensation d'être « en état de siège » en raison de la présence hostile et violente des agents fédéraux.

Le 7 janvier 2026, des agents du Service de contrôle de l'immigration et des douanes (ICE) ont tué Renee Good, qui observait bénévolement les actions des services fédéraux de l'immigration à Minneapolis. À la suite de sa mort, le 18 janvier, un groupe de personnes a manifesté à l'intérieur d'une église à Saint Paul car l'un des pasteurs de celle-ci était alors directeur par intérim du bureau local de l'ICE. La journaliste Gorgia Fort et d'autres professionnel·le·s des médias sont venus couvrir cette manifestation.

Une vidéo des faits publiée par Don Lemon, l'un des journalistes présents, montre des manifestant·e·s pacifiques qui scandent des slogans demandant justice pour Renee Good. En quelques jours, tous ont été arrêtés. Le gouvernement fédéral a tenté de faire arrêter les journalistes et les autres professionnel·le·s des médias au même moment, mais cette demande a été refusée à trois reprises, successivement par un juge fédéral de première instance, un juge de district et un juge de cour d'appel. Le ministère de la Justice a alors requis une audience devant un « grand jury » (jury d'accusation) pour trois infractions graves, dont un crime de haine, à l'encontre de Georgia Fort et de deux autres journalistes ayant couvert les manifestations. Le 30 janvier à l'aube, ces trois personnes ont été arrêtées (un quatrième professionnel de la presse a été inculpé à la fin du mois de février).

Après leurs arrestations, le président Donald Trump a publié sur les réseaux sociaux plusieurs messages visant Don Lemon, dans lesquels il a appelé à une peine de 40 ans d'emprisonnement contre lui et ironisé sur son arrestation. Georgia Fort, qui est la fondatrice d'un organe de presse dont l'objectif est de proposer des récits inspirants à destination des personnes noires, a filmé et diffusé en direct les agents fédéraux arrivant à son domicile très tôt le matin pour l'arrêter.

Depuis que Donald Trump est au pouvoir, le suprémacisme blanc et la gouvernance s'entremêlent et produisent des politiques racistes et brutales en matière d'immigration et de maintien de l'ordre. Lorsque le gouvernement a envoyé plus de 3 000 agents des services fédéraux de l'immigration dans le Minnesota, sa justification était de réprimer les personnes d'origine somalienne vivant sur place, que le président a qualifiées publiquement de « déchets ». Trois des quatre journalistes poursuivis dans cette affaire sont afro-américains. Ils n'ont rien fait d'autre que leur travail relevant de l'exercice des droits fondamentaux en rendant compte des manifestations et de l'indignation du public face à l'opération *Metro Surge*. Parce qu'ils représentent la presse, le gouvernement les a arrêtés au titre d'un article sur les crimes de haine et d'une loi du XIX^{e} siècle qui visait initialement à maîtriser les multiples attaques violentes du groupe suprémaciste blanc haineux Ku Klux Klan contre les Afro-Américains ayant été d'anciens esclaves.

Depuis janvier 2025, le gouvernement de Donald Trump ne cesse de s'en prendre aux journalistes qui suivent attentivement ses actions. Parmi les exemples de ces attaques figurent l'expulsion de Mario Guevara, journaliste et demandeur d'asile établi aux États-Unis qui rendait compte des opérations de l'ICE ; la perquisition et la saisie de matériel professionnel et personnel par le FBI au domicile d'une journaliste de Washington ; la création d'un site Internet par la Maison-Blanche pour attaquer les journalistes et les médias critiquant le gouvernement ; ou encore l'instrumentalisation de la Commission fédérale des Communications pour approuver des licences et des fusions de médias prônant le rejet des initiatives en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion.

Le ciblage actif et le dénigrement de journalistes et de médias par des personnes qui détiennent le pouvoir est une pratique autoritaire courante. Le contrôle narratif et le musèlement de la dissidence ou des médias non alignés sont des stratégies utilisées pour agir sans rendre de comptes. Les droits à la liberté d'expression et à la liberté de la presse permettent au public d'amener les dirigeant·e·s à assumer leurs responsabilités ; si ces libertés ne sont pas pleinement respectées, les dirigeant·e·s sont encore plus poussés à agir en toute impunité.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 10 mai 2026
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM : Georgia Fort (elle)